



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT AGRICOLE
NOUVELLE CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT OU RÉNOVATION**



COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS

- Veuillez suivre **chacune des sept (7) étapes** du présent formulaire incluant la lettre de déclaration concernant les branchements au réseau d'égout sanitaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 7**, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie ;
- Prévoir à défrayer les coûts du certificat d'autorisation au même moment de même que les dépôts afin de garantir la réalisation des travaux relatifs à un P.I.I.A et la transmission du certificat de localisation après la construction ;
- Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le certificat d'autorisation sera prêt ou si votre demande est incomplète.



IMPORTANT Pour l'obtention d'un permis vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.



IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

Adresse et nom de la rue :			
Numéro de lot :			
Type de construction agricole projetée :			
Type d'élevage (si applicable) :		Nbr d'unité animale :	
Est-ce qu'il y aura changement du type d'élevage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	



IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :	()	-	()	-
Adresse courriel :				



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :	()	-	()	-



IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet :					
Personne ressource :					
Adresse complète :	No	Rue	Ville	Code postal	
N° de téléphone :	()	-	()	-	
N° de RBQ :					



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT AGRICOLE
NOUVELLE CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT OU RÉNOVATION**

5

CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :
(Durée du permis : 1 an maximum)

/ /
JJ MM AAAA

Durée prévue :



N'OUBLIEZ PAS DE VÉRIFIER...

- ...si le terrain visé pour la construction du bâtiment servant à l'élevage (si applicable) est situé dans la zone agricole et sous la classe A-2 du règlement de zonage;
- ...si une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est nécessaire (ex. Si l'écurie servira à des fins commerciales telles que : la location de chevaux, la location de box, etc.) ;
- ...auprès d'un agronome pour établir les distances séparatrices entre le bâtiment d'élevage (installation d'élevage) et les maisons d'habitation ou les autres immeubles protégés. Si l'agronome certifie la possibilité de construire l'écurie, un rapport officiel de celui-ci sera nécessaire pour l'émission du permis (art. 250, Règlement de zonage 1103).

6

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE DE PERMIS

En plus de confirmer la présente demande de permis, je m'engage à récupérer tous les matériaux secs qui ne seront pas utilisés pour mon projet de construction, pour lequel un permis me sera émis le tout, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les permis et les certificats n° 1090.

Signature : _____ Date : _____
Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.



VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de permis :

COÛT DU PERMIS :

→ Coûts du permis de construction = 50,00 \$ de base + 2,00 \$ par tranche de 1 000,00 \$ du coût des travaux soit : 50,00 \$ (Ø taxe)
(Valeur des travaux : _____ \$/1000,00 \$ = _____ x2) = + _____ \$ (Ø taxe)
A - Sous-total coût du permis = _____ \$

MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE :

+ Dépôt pour garantir la transmission du certificat de localisation après 1 copie PDF à faire parvenir à : permis@ville.mascouche.qc.ca + 750,00 \$ (Ø taxe)
B - Sous-total montant des dépôts de garantie = 750,00 \$ (Ø taxe)

Votre facturation totale estimée (A+B) = : _____ \$



Aménagement du territoire

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT AGRICOLE
NOUVELLE CONSTRUCTION, AGRANDISSEMENT OU RÉNOVATION**

7

**LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC
VOTRE DEMANDE**

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

	Cochez
1- Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire OU une procuration (autorisation) du propriétaire actuel, <u>si nécessaire</u> ;	→ <input type="checkbox"/>
2- Deux (2) plans d'implantation (1 original + 1 copie), selon les informations de l'agronome, par un arpenteur-géomètre , membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec pour localiser le bâtiment agricole ainsi que pour établir les distances séparatrices entre ce bâtiment (installation d'élevage) et les maisons d'habitation ou les autres immeubles protégés (art. 250, Règlement de zonage 1103). Il devra également indiquer sur son plan d'implantation, toutes les aires à risques ou de contraintes qui toucheraient votre terrain, ainsi que les servitudes publique ou privée et la localisation des puits individuel ou de prise d'eau ;	→ <input type="checkbox"/>
3- Pour un établissement d'élevage : un (1) rapport officiel, signé de l'agronome au dossier, spécifiant la conformité de tous les critères établis aux règlements municipaux et provinciaux reliés à l'usage proposé du bâtiment agricole en regard aux articles 254 à 257 Règlement de zonage 1103;	→ <input type="checkbox"/>
4- Deux (2) croquis de construction à l'échelle réalisé proprement et permettant une parfaite compréhension du projet Ce croquis doit illustrer la perspective extérieur du bâtiment projeté et ce, pour toutes les façades du bâtiment, incluant les hauteurs et dimensions pertinentes. Il doit également comprendre les divisions intérieures et les usages de chacune d'elles ;	→ <input type="checkbox"/>
5- Lorsque requis : une (1) expertise géotechnique préparée par un ingénieur en géotechnique conforme aux exigences du tableau 4 de l'article 25 du Règlement sur les permis et certificats;	→ <input type="checkbox"/>
6- Liste des matériaux et couleurs des revêtements extérieurs ;	→ <input type="checkbox"/>
7- Tout autre renseignement, détail, plan, devis ou étude technique si requis ;	→ <input type="checkbox"/>
8- Copie du contrat vous liant à une entreprise de récupération de matériaux secs accréditée et installer le ou les conteneurs sur le site avant l'amorce des travaux;	→ <input type="checkbox"/>
9- Valeur totale du projet (valeur marchande excluant le terrain) :	→ <input type="text" value="\$"/>



Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133 poste 1000.